

Service Vie Associative

PHOTOCOPIES ET TRAVAUX D'IMPRESSION

La Mairie met à votre disposition un service de photocopies et impression.

La demande doit être déposée au service Associations au 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville ou envoyée par mail « vieassociative@vernon27.fr ».

M ou Mme.....

agissant en qualité de

représentant l'association

demande la reproduction du document ci-joint,

Format :

Type :

Nombre d'exemplaires sollicités :

Fait à

Signature

Le